



MALTRAITANCE



PROJET MALTRAITANCE

Référents : L. BRUTUS

- Groupe des professionnels de santé libéraux
- Experts : Procureure de la République des Sables d'Olonne, le directeur de l'EREPL (Espace de Réflexion Ethique des Pays de la Loire), les responsables de la CRIP au Conseil Départemental de Vendée, le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins, le chef de service de médecine légale du CHD et une maitresse de conférences de la faculté de droit de Nantes

CONSTATS PARTAGÉS

- Les professionnels de santé, du secteur social et médico-social sont confrontés à la suspicion de maltraitance sur personne vulnérable (enfants/personnes âgées/personnes handicapées)
- Depuis la loi de juillet 2020, la levée du secret professionnel devient possible lorsque les violences mettent la vie de la victime majeure en danger immédiat et que celle-ci se trouve sous l'emprise de son auteur



1 OBJECTIF

- Améliorer le bon recours aux signalements lorsqu'un professionnel de santé est confronté à une situation de maltraitance



2 METHODOLOGIE

- Mise en place d'un groupe de travail réunissant des professionnels de santé de la CPTS pour définir des situations cliniques à partir de leurs expériences rencontrées
- Regroupement des situations et préparation de la table ronde avec les experts invités
- Soirée table-ronde
- Evaluation et suite à donner



3 FINANCEMENT

- Financement Accord Conventionnel Interprofessionnel CPTS LVO



4 PLANS D' ACTIONS

Public cible : Les professionnels de santé libéraux, sociaux et médicaux sociaux du territoire de la CPTS LVO

Soirée Table-ronde « signaler la maltraitance : questions-réponses » :

Le 5 juin à 20h à l'amphithéâtre du Lycée Notre Dame à Challans

Fin juin 2024 : bilan de l'action avec les partenaires et suite à donner



4 EVALUATION

- Nombre de rencontres du groupe de travail
- Nombre de partenaires mobilisés pour la préparation de la table-ronde
- Nombre de participants à la soirée
- Proposition d'une enquête de satisfaction
- Evaluation et suite à donner



5 LES BÉNÉFICES

- Pour les professionnels : développement des connaissances et des capacités à s'orienter ou à faire des choix lorsqu'il y a suspicion de maltraitance